



## Rupture de contrat cae/droit assedic

Par **alexaub**, le **05/07/2009** à **16:25**

Bonjour,

Je travaille actuellement en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) depuis presque 10 mois en maison de retraite entant qu'ASH. J'ai réussi le concours d'entrée à l'école d'Aide Soignante, je voudrais connaître les formalités à remplir auprès de mon employeur (dois-je rompre ou démissionner de mon CAE) ainsi que auprès du pôle emploi afin de savoir si je peux prétendre à quelques choses auprès des ASSEDIC.

Pourriez me donner toutes les démarches à suivre ?

Je vous en remercie d'avance

Ps : le pôle emploi me renvoie au 3949 et dernier me renvoie vers le pôle emploi.  
Cela n'aboutit à rien ( manque d'information de leur part ).